

Un CONCERT pour la paix

■ Discrètement mais efficacement, la caisse de Crédit agricole d'Ille-et-Vilaine soutient l'Orchestre pour la paix. Musiciens de toutes confessions joueront à Rennes mardi 20 mai.

Avec passion, Miguel Angel Estrella parle de l'Orchestre pour la paix. Un orchestre symphonique qui réunit une quarantaine de musiciens, musulmans, juifs et chrétiens, de 7 nationalités moyennes-orientales. L'Orchestre pour la paix est une émanation de l'ONG "musique espérance" aux actions culturelles et humanitaires. Ensemble, depuis 2000, ils dépassent les frontières et les incompréhensions pour apporter une musique universelle. "Une nouvelle fois, nous allons inonder la Bretagne de la musique des enfants d'Abraham", sourit le célèbre pianiste argentin, ambassadeur de bonne volonté auprès des Nations-Unies. Le 20 mai, l'Orchestre pour la paix donnera un concert, au Diapason, la salle de concert de l'université de Rennes 1. Un concert rendu possible grâce au soutien du Crédit agricole. "Le monde se construit par des relations", rappelle Yves Nanquette, directeur général de la caisse d'Ille-et-Vilaine. "Être proche du milieu culturel, de cette création artistique nous aide à être plus intelligent, au quotidien, dans notre relation avec les autres".

DE LA MUSIQUE POUR TOUS

L'Orchestre pour la paix interprète le

répertoire classique, sans s'interdire des improvisations autour de la musique moyenne-orientale. "Ils jouent chaud parce qu'ils s'aiment", constate Miguel Angel Estrella. "La musique peut réconcilier les gens, tient à rappeler le pianiste, militant de la paix. Il faut se servir de la musique pour devenir amis, apprendre à se connaître". Dans cette volonté de proximité et de partage de la musique, quelques musiciens de l'Orchestre pour la paix donneront un concert, en plein air, dans un quartier rennais, sur la dalle Kennedy. Au-delà de ce concert événement, le Crédit agricole réfléchit à poursuivre cet engagement sur le long terme. "Nous voulons faire revenir l'Orchestre pour la paix pour approfondir ce travail sur la musique comme élément de rapprochement entre les personnes", envisage Yves Nanquette. "Il y a des personnes, comme ces artistes, qui apportent le lien dont notre société a besoin".

Pour en savoir plus sur l'association, www.musique-espérance.org. Les places pour le concert peuvent être réservées en appelant le 0 810 11 35 35 et depuis le site internet du Crédit agricole www.ca-illeetvilaine.fr. ■

Cécile Julien



Yves Nanquette, directeur général de la caisse du Crédit agricole d'Ille-et-Vilaine et Miguel Estrella, pianiste argentin, présentant l'Orchestre pour la paix.

EN BREF

■ FCO : ASSOUPPLISSEMENT DES CONTRAINTES D'EXPORTATION

Les éleveurs, contraints de vacciner leurs bovins contre le sérotype 8 de la fièvre catarrhale, vont pouvoir, dans leur ensemble, exporter plus rapidement leurs animaux vers l'Italie. Le ministère de l'agriculture a obtenu un accord, de la part du ministre italien de la santé, pour réduire le délai à 30 jours, entre la 2^e injection du vaccin et l'exportation vers l'Italie de bovins provenant des zones réglementées. Jusqu'à présent, ce délai était de 60 jours. Néanmoins, cet accord prévoit que le cycle vaccinal de deux injections ait eu lieu entre le 21 décembre 2007 au 30 avril 2008, considérée comme période d'inactivité vectorielle. L'accord permet des échanges de bovins vaccinés en provenance de la grande majorité des départements de la zone réglementée vis-à-vis du sérotype 8. Certains départements du sud-ouest ont été cependant exclus en raison d'une reprise précoce de l'activité vectorielle et de la circulation virale. Il en est de même des départements réglementés vis-à-vis du sérotype 1 ou des deux sérotypes 1 et 8. Les départements exclus de cet accord sont les suivants : Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Landes (40), Gers (32), Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65). Les discussions se poursuivent avec l'Italie notamment sur l'amélioration des modalités des conditions d'échanges des jeunes animaux ainsi que pour celles concernant les animaux naturellement immunisés.